

CPR-150120
UNIVERSITÉ DE MONCTON
COMITÉ DES PROGRAMMES
Réunion du 20 janvier 2015
13 h 30
Salle 155 Pavillon Léopold-Taillon
Campus de Moncton

PRÉSENCES :

Hector Adégbidi
Shawn Beaulieu
Pierrette Fortin
Izold Guihur
Matthieu LeBlanc
Suzanne Ouellet

Denis Roy
André Samson, président
Georges Semedo Cabral
Lynne Castonguay, secrétaire
Pascal Robichaud, registraire

Personne excusée : Jean-Jacques Doucet

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 13 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R : 01-CPR-150120

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été présenté. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CPR-141203

Correction :

- Page 8, point 9.2, dernière ligne, il faut lire : « ...est donc suspendu pour l'instant, bien que... »

R : 02-CPR-150120

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le procès-verbal CPR-141203 soit adopté tel qu'il a été corrigé. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

4. CORRESPONDANCE

Aucune.

5. RECONFIGURATION DES PROGRAMMES

5.1 Reconfiguration des programmes de biochimie (doc. 28/14-15)

Programmes de spécialisation (régulier et coopératif)

Le Comité des programmes examine les modifications proposées aux programmes de biochimie dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes. Dans un premier temps, on note qu'un changement de nom au diplôme accordé est proposé. Le programme de spécialisation sera dorénavant nommé B.Sc. (Spécialisation en biochimie et biologie moléculaire). Ce nom reflète davantage le contenu des programmes de spécialisation régulier et coopératif. Par ailleurs, le Comité note que les programmes de spécialisation passent de 132 crédits à 120 crédits conformément aux paramètres du projet de reconfiguration. Le Comité note que le programme offre 28 cours obligatoires dont neuf sont dans le domaine de la biologie moléculaire. Le Comité note que les objectifs de la formation générale sont satisfaits.

Au sujet du formulaire CPR-10 pour le diplôme de spécialisation, le Comité attire l'attention de la Faculté des sciences au point 2.1 Celui-ci présente les objectifs du programme. Dans le formulaire CPR-10 pour le programme de la Majeure, au point 2.1, on y retrouve des objectifs similaires notamment au niveau de la connaissance. Le Comité souhaite que l'on distingue le degré de connaissance entre les deux programmes. Les formulaires CPR-10 devront être refondus et présentés au Secrétariat général au plus tard le 15 février 2015.

Le Comité des programmes attire l'attention de la Faculté des sciences sur la présentation de la feuille de route (CPR-11). Les commentaires formulés au point 5.1 du procès-verbal CPR-141203 demeurent pertinents. Le Comité rappelle qu'il serait de bon aloi d'inclure des cases supplémentaires là où le nombre de crédits dépasse 3 crédits. Par ailleurs, le

5.1 Reconfiguration des programmes de biochimie (doc. 28/14-15) (suite)

Comité note que le formulaire CPR-11 a un entête qui fait référence au CPR-2. Une correction mineure s'avère nécessaire.

Enfin, le Comité note que le tableau de transition des cours – biochimie et le tableau des cours de biochimie mutuellement exclusifs sont présentés dans le formulaire CPR-11. Ces informations ne font pas partie du CPR-11 et devraient être présentés sous forme d'annexes dans les projets futurs de reconfiguration.

Programmes de Majeure (régulier et coopératif)

Le Comité des programmes examine les programmes de Majeure et note que ces derniers passeraient de 126 crédits à 120 crédits, dont 29 crédits en biochimie et 37 cours connexes. Le Comité note qu'il s'agit d'une dérogation aux paramètres de la reconfiguration des programmes. Le Comité accepte les motifs de demande de dérogation.

Le Comité note que les commentaires ci-dessus au sujet du CPR-11 s'appliquent également aux programmes de Majeure.

Mineure en biochimie

Le Comité examine la proposition de modification du programme de Mineure en biochimie. Le programme passerait de 30 crédits à 24 crédits. Cela étant dit, le Comité des programmes considère que la composition des cours n'est pas autoportante. En d'autres mots, le cours obligatoire CHIM2413 (dans la discipline connexe) compte deux cours préalables, soit CHIM1023 et CHIM1013 ou CHIM10114. Ceci mène le compte à 30 crédits.

Le Comité note également que le cours BICH3423 exige un cours préalable non disponible dans les cours de la Mineure.

Le Comité constate que le design interne du programme n'est pas conforme aux paramètres de la reconfiguration des programmes pour les programmes de Mineure.

Les recommandations suivantes sont mises aux voix.

R : 03-CPR-150120

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Comité des programmes recommande au Sénat académique le changement de l'appellation des programmes de spécialisation en biochimie (régime régulier et régime coop) à spécialisation en biochimie et biologie moléculaire (régime régulier et régime coop). »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

5.1 **Reconfiguration des programmes de biochimie (doc. 28/14-15)** (suite)

R : 08-CPR-150120

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours ayant le sigle BICH. »

Vote sur R08 unanime ADOPTÉE

R : 09-CPR-150120

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de formation générale. »

Vote sur R09 unanime ADOPTÉE

R : 10-CPR-150120

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes accepte la liste des cours mutuellement exclusifs dans la discipline de biochimie. »

Vote sur R10 unanime ADOPTÉE

Suivi : Faculté des sciences

6. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-141203

6.1 **Proposition de création d'une mineure en langues étrangères au département de traduction et des langues (doc. 16/145-15)**

Aucun nouveau document.

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-141001

7.1 **Reconfiguration – Analyse de déploiement (doc. 8 et 8A/14-15)**

Le registraire explique que des 123 programmes sujets à la reconfiguration (ce nombre n'inclut pas les programmes avec régimes coopératifs ni les programmes dont les admissions furent suspendues), 60 % furent déployés, 12 % furent approuvés par le Sénat (mais n'ont pas été déployés) et 28 % sont en chantier. Parmi les 33 programmes en chantier, par faculté, le décompte est le suivant :

7.1 **Reconfiguration – Analyse de déploiement (doc. 8 et 8A/14-15)** (suite)

Faculté des arts et des sciences sociales :	4 programmes
Faculté d'administration :	1 programme
Faculté des sciences :	8 programmes
Faculté de la santé et des services communautaires :	1 programme
Faculté des sciences de l'éducation :	19 programmes

Les programmes reconfigurés doivent être programmés dans le système Socrate. À ce jour, 62 % des programmes reconfigurés ont été programmés au système. Des 54 programmes, 13 furent validés par la DGT et le Registrariat et tout fonctionne comme prévu. Le travail se poursuit.

8. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-140910**

8.1 **(18) Calendrier 2014-2019 (doc. 3 et 3A/14-15)**

Le registraire présente trois scénarios plausibles pour la rentrée universitaire en janvier. Il explique que la RVD (Réunion des vice-doyens) propose que le début des cours à la session d'hiver soit reporté de quelques jours afin d'éviter les impacts négatifs des arrivées tardives, notamment chez les étudiantes et les étudiants internationaux.

Le Comité des programmes examine trois scénarios, soit le *statu quo*, le début des cours le deuxième lundi ouvrable en janvier, et le début des cours le deuxième lundi ouvrable en janvier (sauf si le premier lundi est le Jour de l'An, les cours commenceraient le premier lundi ouvrable).

Le Comité discute des avantages et des désavantages. Il retient le scénario 3, soit que les cours débuteraient en moyenne vers le 11 janvier et seraient décalés en moyenne de 5 jours. Le premier jour de cours varierait entre le 8 janvier (2018) et le 14 janvier (2019). Le nombre de lundis par session serait 12 en moyenne, mais certaines sessions pourraient avoir aussi peu que 10 sessions (2016).

Ce changement aurait aussi un effet sur la date limite d'abandon ou de changement de cours-session. Pour tous les scénarios proposés, on note que la date limite d'abandon ou de changement de cours-sessions ou de cours-années sans mention au dossier tombe le deuxième vendredi ouvrable après la date de début de la session.

Enfin, au niveau des dates pour la collation des diplômes en octobre, pour les années 2016-2020, aucune date ne sera annoncée dans le calendrier. De plus, les dates modifiées doivent être inscrites en gras en vue de la présentation au Sénat académique.

8.1 **(18) Calendrier 2014-2019 (doc. 3 et 3A/14-15) (suite)****R : 11-CPR-150120**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées aux paragraphes 2(b) et 2(d) des Principes directeurs pour la préparation du calendrier universitaire ainsi que le calendrier universitaire pour les années 2015-2016 à 2019-2020. »

Vote sur R11

Pour : 8

Abstention : 1

ADOPTÉE

Suivi : Registraire9. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-140528**9.1 **(5.1) Reconfiguration du Baccalauréat ès arts (général) (doc. 42/13-14)**

Aucun nouveau document.

9.2 **(19) Projet de règlement sur le programme de Baccalauréat d'études individualisées (doc. 46/13-14)**

Aucun nouveau document.

10. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-140425**10.1 **(5.1) Reconfiguration du programme de la Mineure en développement personnel et social (doc. 36/13-14)**

Aucun nouveau document.

10.2 **(19) Évolution de la banque de cours des objectifs de formation générale des programmes reconfigurés (doc. 37, 37A, 37B et 37C-13-14)**

Aucun nouveau document.

10.3 **(5.2) Reconfiguration des programmes de Baccalauréat en travail social (doc. 40/13-14)**

Aucun nouveau document.

11. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-140124**11.1 **(15) Modifications au programme de doctorat en sciences de la vie (7/13-14)**

Aucun nouveau document.

12. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-131206

12.1 (14) Projet de création du programme de Ph. D. en sciences appliquées (doc. 40A, 40B, 40C et 40D/12-13)

Le président présente les modifications apportées au projet de création du programme de Ph. D. en sciences appliquées. Il note que la Faculté de génie et la FESR ont donné leur aval au projet. Il rappelle que le projet s'inscrit dans les objectifs institutionnels au niveau du développement des études supérieures et de la recherche. Le président estime, de plus, que le projet s'inscrit dans une approche multidisciplinaire.

Le Comité des programmes souligne la qualité du document 40D, toutefois, le Comité est d'avis que les tableaux 4, 5 et 6 du CPR-1 devraient être mis à jour en vue de la présentation au Comité conjoint de la planification. Le Comité estime qu'il s'agit d'une correction mineure.

R : 12-CPR-150120

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve d'une correction mineure, le Comité des programmes recommande au Comité conjoint de la planification la création du programme de Ph. D. en sciences appliquées. »

Vote sur R12 unanime ADOPTÉE

R : 13-CPR-150120

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve de la création du programme de Ph. D. en sciences appliquées, le Comité des programmes recommande au Sénat académique la création du sigle GGEN (Génie Général). »

Vote sur R13 unanime ADOPTÉE

R : 14-CPR-150120

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve de la création du programme de Ph. D. en sciences appliquées, le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : GGEN7000 Examen prédoctoral; GGEN7005 Séminaire de recherche; GGEN7010 Aspects de la rech. en Sc.App.; GGEN7020 Méthode experimen. en Sc. App.; GGEN7030 Études dirigées I (contenu variable); GGEN7040 Études dirigées II (contenu variable); et GGEN8000 Thèse de doctorat. »

Vote sur R14 unanime ADOPTÉE

Suivi : Faculté de génie

Date limite : 25 février 2015 (dépôt au secrétariat général)

13. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-130927**13.1 (22) Programmes suspendus**

Aucun nouveau document.

14. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-130412**14.1 (17) Modification de l'article 28.12 des règlements universitaires des deuxième et troisième cycles portant sur la fraude (doc. 43/12-13)**

Aucun nouveau document.

15. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-120605**15.1 (12) Sciences : Proposition d'abolition et de maintien de cours (doc. 30/11-12)**

Aucun nouveau document.

15.2 (13) Politique sur les mesures d'adaptation pour motifs religieux (doc. 31, 31A et 31B/11-12)

Aucun nouveau document.

16. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-101208**16.1 (21) Lignes directrices concernant l'habilitation à diriger des travaux de recherche aux cycles supérieurs (doc. 15 et 15A/10-11)**

Aucun nouveau document.

17. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-090108**17.1 (16) Modifications des programmes de Maîtrise en administration publique, Diplôme d'études supérieures en administration publique et Certificat de deuxième cycle en gestion publique (doc. 10 et 10A/08-09)**

Aucun nouveau document.

18. PROJET DE MODIFICATION DU DOCTORAT EN ÉDUCATION (doc. 21/14-15)

Le président présente les modifications proposées au programme de Doctorat en éducation, notamment la réduction de la charge de crédits, passant de 102 à 98 crédits et la création d'un tronc commun de connaissances pour mieux orienter les activités sur un parcours individuel de formation à la recherche.

18. PROJET DE MODIFICATION DU DOCTORAT EN ÉDUCATION (doc. 21/14-15) (suite)

Le Comité des programmes discute du tableau des cours et soulève les points suivants :

- Le contenu du cours option EDUC7107 *Analyse multivariée* ressemble beaucoup à celui du cours PSYC7200 *Statistiques multivariées*. Le cours PSYC7200 est un cours obligatoire dans le programme de doctorat en psychologie. À ce titre, le Comité souhaite que l'on examine la possibilité de faire des économies de cours à ce niveau.
- Le cours EDUC7403 *Étude approfondie I* est présenté dans la liste de cours à option. Toutefois, ce cours est un préalable au cours obligatoire EDUC7606 *Examen prédoctoral*. En conséquence, le cours EDUC7403 devrait être présenté dans la liste des cours obligatoires dans le tableau des cours.
- La terminologie « OPTION RESTREINTE » n'est pas habituelle dans ce genre de tableau de cours. Le Comité souhaite assurer une cohérence entre les programmes des études supérieures. Il serait préférable d'utiliser des listes de choix pour les cours option, par exemple *choisir 3 crédits dans la liste A et choisir 6 crédits dans la liste B*. (Voir Maîtrise ès sciences (études familiales))
- Au niveau de la forme et en vue d'une présentation éventuelle au Sénat académique, le Comité des programmes souhaite que le document soit nettoyé, en ce sens que les rayures et le gras soient enlevés (surtout le CPR-1). Pour les CPR-2 et CPR-5, seules les modifications en gras sont nécessaires. Pour le CPR-7, les cours EDUC7213 et EDUC8280 devraient être en gras pour refléter le changement. Pour le CPR-10, il faut enlever le gras et les rayures.

Suivi : Faculté des sciences de l'éducation

19. MODIFICATION DE LA MÉTHODE D'ÉVALUATION – SVIE7201 (doc. 27/14-15)

R : 15-CPR-150120

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes accepte la modification proposée à la méthodologie d'évaluation du cours SVIE7201 Sém. en sciences de la vie I. »

Vote sur R15

unanime

ADOPTÉE

20. CRÉATION D'UN NOUVEAU COURS EN ÉTUDES FRANÇAISES (doc. 17/14-15)

Le Comité des programmes examine la documentation et note que le formulaire CPR-2 (Proposition de modification d'un programme) est absent. Ce formulaire s'avère nécessaire pour l'étude du dossier.

Suivi : Faculté des arts et des sciences sociales

21. MODIFICATION D'UN COURS AU DÉPARTEMENT DE SOCIOLOGIE (doc. 19/14-15)**R : 16-CPR-150120**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes accepte la modification proposée au préalable du cours SOCI3320 Technologies et sociétés. »

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

22. PROPOSITIONS DE MODIFICATION À LA CONDITION D'ADMISSION A (doc. 29/14-15)

Le registraire explique la modification proposée à la condition d'admission A. En raison du nouveau modèle de parcours en mathématiques dans les écoles du Nouveau-Brunswick, il s'agit d'arrimer le profil pour les écoles francophones et anglophones à la condition d'admission A. Le Comité note que les secteurs suivants ont donné leur aval à cette modification : le Campus d'Edmundston, le Campus de Shippagan, la Faculté des arts et des sciences sociales, la Faculté des sciences de l'éducation et la Faculté de la santé et des services communautaires.

La nouvelle condition, dûment approuvée par le Sénat académique, entrerait en vigueur le 1^{er} juillet 2015.

R : 17-CPR-150120

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique la modification à la condition d'admission A pour le secteur francophone et le secteur anglophone. »

Vote sur R17

unanime

ADOPTÉE

23. RENOUVELLEMENT DE LA BANQUE DE COURS OFG – FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES SOCIALES (doc. 30A, 30B et 30C/14-15)**R : 18-CPR-150120**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de formation générale dans les disciplines suivantes : Géographie, Science politique et Philosophie. »

Vote sur R18

unanime

ADOPTÉE

24. MODIFICATION DE COURS AU DÉPARTEMENT DE TRADUCTION ET DES LANGUES (doc. 31/14-15)

R : 19-CPR-150120

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes accepte la modification aux préalables des cours suivants : TRAD2130 Initiation à la traduction et TRAD3620 Thème anglais. »

Vote sur R19

unanime

ADOPTÉE

25. PROCÉDURE DE PRÉSENTATION DE PROGRAMMES ET DE COURS

La secrétaire générale explique qu'un exercice est en cours afin d'examiner plusieurs volets relatifs à la procédure de présentation de programmes et de cours au Comité des programmes. Les volets identifiés sont, entre autres, la communication des documents, la procédure de création, modification et abolition de cours et de programmes, la formation des membres et la procédure liée à la modification, la création et l'abolition des règlements universitaires.

26. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

27. PROCHAINE RÉUNION


La prochaine réunion du Comité des programmes aura lieu le jeudi 12 février à 13 h 30 au Salon du chancelier.

28. CLÔTURE

La séance est levée à 16 h 45.

Contresigné le _____

André Samson, président



Lynne Castonguay, secrétaire générale